

**L'argumentation dite « directe »** consiste pour l'énonciateur à défendre explicitement, directement ses idées. L'énonciateur est le plus souvent identifiable ainsi que sa thèse et ses arguments : il argumente ainsi en son nom en essayant de convaincre et/ou de persuader. Il en existe plusieurs formes qui se rencontrent fréquemment dans la littérature du siècle des Lumières.

1. **L'essai, le traité** est une réflexion personnelle sur des sujets philosophiques, politiques, sociaux (exemples : *Les Essais* de Montaigne qui en sont un modèle, 1580-88 ; *De l'éducation des filles* de Fénelon, 1687; *De l'Esprit de Lois* de Montesquieu, 1748 ; *Discours sur le bonheur* d'Émilie Du Châtelet, 1779, le texte d'Olympe de Gouges *DDFC*, *Le Mythe de Sisyphe* de Camus 1942).
2. **L'article de dictionnaire ou d'encyclopédie** propose, au moyen de définitions, de repenser certaines notions, de développer l'esprit critique et la connaissance des contemporains (exemples : *l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* dirigée par Diderot et D'Alembert, 1751-72, le *Dictionnaire philosophique portatif* de Voltaire 1764...).
3. **Le dialogue** consiste en la formulation directe d'idées de plusieurs interlocuteurs qui confrontent leurs arguments. Il se retrouve dans tous les genres mais il en devient un à part entière au XVIIIème. Il reproduit des échanges d'idées.
4. **La lettre** permet d'adresser à un lecteur quelconque une réflexion discursive sur un ou plusieurs thèmes.
5. **La préface, postface, l'avis au lecteur** sont des moyens que se donne l'artiste pour défendre directement ces conceptions de l'art, de la création, du monde dans lequel il produit ses oeuvres...

Les deux registres (ou tonalités) suivant(e)s y sont régulièrement utilisé(e)s pour convaincre :

**1. Le registre (ou discours) didactique.** Ce terme signifie en grec « qui est relatif à un **enseignement** ».

Il se caractérise par son souci de **clarté**. Il correspond à la volonté d'instruire. Il est parfois proche du discours explicatif, mais il peut se rencontrer dans le roman, la poésie, la presse... Dans l'argumentation directe, il peut être utilisé pour **convaincre** parce qu'il présente l'énoncé comme rationnel. Il est **identifiable**, le plus souvent, par :

- des **références précises** à des données réelles ;
- un **lexique simple** (noms, adjectifs, verbes, tournures impersonnelles, présentatives et explicatives : « il y a », « c'est », « il faut »... ) ;
- le **présent de vérité générale** et mode indicatif (pour marquer la véracité des informations données) ou les temps du passé pour les références historiques ;
- le mode impératif et les indices de la présence de l'énonciateur (quand on veut l'inciter à comprendre, agir et à penser) ;
- une **syntaxe limpide** ;
- le recours à des **synonymes** et antonymes

**2. Le registre polémique.** «Polémique» vient du grec *polemos* qui désigne le **combat**, la guerre. Il correspond à une argumentation **agressive**. L'énonciateur défend ses convictions énergiquement en se référant à des valeurs morales positives (la raison, la justice, la vérité...). Ce registre vise à solliciter la colère, l'indignation contre des **cibles** identifiables qui incarnent, selon l'auteur, les vices, la cruauté et la folie des hommes. On trouvera souvent les **caractéristiques** textuelles suivantes :

- marques de la **subjectivité** (présence grammaticale de l'auteur, exclamations, lexique [verbes, noms, adjectifs] péjoratif) ;

- **figures de l'interpellation** des énonciateurs : auditoire à convaincre ou persuader et la « cible » qui est condamnée (apostrophes, dialogisme : intégration plus ou moins explicite de la parole de l'adversaire argumentatif) ;
- présence explicite de **thèses** et **d'arguments** ;
- **punctuation dynamique** (« ! » ; « ? » q° rhétoriques).

## **L'argumentation indirecte** peut prendre **deux formes** :

Elle consiste d'une part à appeler une réflexion du lecteur en lui proposant des situations, réalistes ou invraisemblables, **au moyen d'un récit**. Les formes les plus courantes de récit à caractère argumentatif que l'on appelle **apologue** sont la **fable** et le conte qui se **terminent** régulièrement **sur une « morale »**. L'auteur, au travers de récits d'aventures et de l'existence concrète de ses personnages, nous invite à les confronter aux idées et principes généraux. Cela a donc pour but de **plaire et instruire**.

Les actions et situations vécues par les personnages ainsi que leurs propos sont à analyser par le lecteur. Les prises de position de l'auteur sur la morale, la société, le bonheur, etc., apparaissent mais d'une manière **implicite ou imagée**. C'est l'occasion d'abord de voiler la présence énonciative de l'auteur et, parfois, d'échapper à la censure. L'écrivain peut profiter, de plus, du **plaisir de la lecture** pour inciter son destinataire à partager sa pensée. La **fiction** peut ainsi avoir une visée **didactique**, possédant un enseignement moral, et **argumentative, satirique** voire **polémique** car elle représente un engagement personnel de l'auteur sur les thèmes abordés dans l'histoire racontée. Ainsi de nombreux **romans** ou pièces de **théâtre**, quelle qu'en soit l'époque, portent aussi une argumentation indirecte et incite le lecteur à réfléchir (voir liste des romans seq 4).

Ensuite, **par l'ironie** l'argumentation indirecte peut se baser sur la rétorsion, l'**inversion**. La thèse défendue par l'auteur n'est donc pas explicite, elle n'est pas formulée directement mais **le lecteur doit la deviner en inversant les arguments défendus en apparence**. Pour déceler l'ironie, il faut identifier certains **indices** qui ont pour but de créer une complicité avec le lecteur et qui font appel à son intelligence. L'ironiste réfute la thèse combattue en s'en moquant. On trouve dans ce procédé d'argumentation indirecte:

- des **propos** qui sont ouvertement scandaleux, **irrecevables** ou absurdes auxquels on ne peut adhérer (au chap. XIII, Voltaire signale que les lois militaires anglaises trouvent *bon* qu'un amiral tue un grand nombre d'ennemis sans quoi il est condamné à mort...);
- des **raisonnements illogiques** ou incohérents, sans lien entre les arguments ;
- des figures de **l'exagération** (l'hyperbole moqueuse, l'énumération comique) ou de **l'atténuation** (la litote, qui utilise des termes plus légers, moins directs que l'idée exprimée et l'euphémisme : elle atténue l'expression d'une vérité cruelle, difficile... Pour évoquer la prison, Voltaire utilise l'expression « *appartements* d'une extrême *fraîcheur* » au chap. VI de *Candide*). Les figures **d'opposition** sont aussi présentes le plus souvent : l'antiphrase (mot ou expression dont le sens sous-entendu par l'auteur est inversé), l'oxymore (« boucherie héroïque » au chap. VI de *Candide*)...